

TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS PRIVÉES CONTRÔLÉES PAR DES CANADIENS 2013

REVENU D'ENTREPRISE EXPLOITÉE ACTIVEMENT	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Admissible à la DPE ¹	11 %	8 %	19 %
Non admissible à la DPE	15 %	11,9 %	26,9 %
REVENU D'ENTREPRISE NON ACTIVE			
Prestations de services personnels	28 %	11,9 %	39,9 %
Revenu de placement ²	34,67 %	11,9 %	46,57 %
Portion remboursable	26,67 %	n/a	26,67 %
REVENU DE DIVIDENDE			
Corporation non rattachée	33 $\frac{1}{3}$ % ³	n/a	33 $\frac{1}{3}$ %

- ¹ La déduction accordée aux petites entreprises au montant de 500 000 \$ doit être répartie entre les sociétés associées et réduite de façon graduelle si le capital versé de l'année précédente se situe entre 10 et 15 M\$.
- ² Exclut les revenus de dividendes
- ³ Impôt remboursable à raison de 1 \$ pour 3 \$ de dividendes versés.

LIMITATION

Les documents présentés sur le site internet de FBL sont présentés à titre informatif seulement. Ceux - ci ne constituent pas des avis juridiques ni des opinions relativement aux sujets qui y sont traités. La présentation de ces renseignements ne crée aucune relation entre FBL et le destinataire de l'information. FBL ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'intégralité ou la mise à jour des documents contenus sur ce site internet. Nous vous conseillons de contacter votre professionnel avant de vous prévaloir des documents diffusés sur ce site web ou pour obtenir plus de renseignements.